



**délibération :  
D\_2023\_4\_5**

Nombre de délégués en  
exercice : 60

Présents : 34

Votants : 40

**Objet : Office du  
Tourisme Provins  
Tourisme entre Bassée,  
Montois et Provinois-  
Désignation des  
représentants de la  
Communauté de  
Communes au conseil  
d'administration**

L' an deux mille vingt trois, le jeudi 06 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Fontaine-Fourches, salle polyvalente - rue des Haies à FONTAINE FOURCHES, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 28 Juin 2023

**Titulaires** : Madame CHARLES Sabine, Madame DELATTRE Nadine, Madame GUERINOT Laurence, Madame JACSONT Geneviève, Madame LEMORE Christine, Madame MOREAU Patricia, Madame PODOROJNIY Anastasia, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Madame VERRIER Laure, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur GODRON Charles, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur MASSET Julien, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur RAY Daniel

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur THIENARD Gérard

**Pouvoirs** :

Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc  
Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien  
Monsieur BEAULIEU Raphaël a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles  
Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur POTAGE Jean-Claude  
Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël  
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

**Absent(s)** : Madame BANOS Stéphanie, Madame LEFEBVRE Julie, Madame LETERRIER Carine, Madame RIOTTE Corinne, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur FORGET Michel, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur VERBRUGGE Christophe

**Excusé(s)** : Madame BENOIT Florence, Madame FLON Martine, Madame GRANERO Agnès, Madame RICHARD Gisèle, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur SOUCHAL Georges

**Secrétaire de Séance** : Madame Laurence GUERINOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code du tourisme,  
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 6 juillet 2023 portant modification statutaire de l'Office du Tourisme Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Provinois,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 27 juin 2023,

Considérant que conformément aux termes de l'article R133-19 du code du tourisme, le statut juridique et la composition de l'organe délibérant de l'office de tourisme sont fixés par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, et notamment le nombre des membres représentant les EPCI,  
Considérant que le Conseil d'administration de l'Office du Tourisme Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Provinois sera composé de 4 membres de la Communauté de communes Bassée Montois,  
Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner 4 représentants au sein de son assemblée ;  
Considérant les candidatures suivantes :

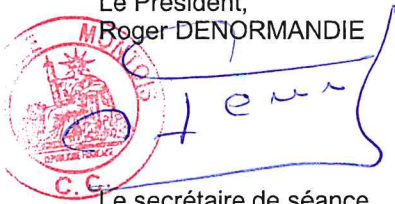
- Sandrine SOSINSKI
- Corinne RIOTTE
- Jean-Paul FENOT
- André CAPMARTHY

Hors la présence des élus concernés qui ne prennent pas part au vote, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
- Désigne les personnes suivantes pour représenter la Communauté de communes Bassée Montois au sein du Conseil d'administration de l'Office de Tourisme Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Provinois :
  - Sandrine SOSINSKI
  - Corinne RIOTTE
  - Jean-Paul FENOT
  - André CAPMARTHY
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches et à signer tout document rendu nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Président,  
Roger DENORMANDIE



Le secrétaire de séance

Emis le 06/07/2023, transmis en sous-préfecture  
et rendu exécutoire le 12/07/2023

*La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerrecours.fr](http://www.telerrecours.fr). Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.*